



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

*Pour diffusion immédiate*

### **SAINT-JOSEPH-DU-LAC : Le conseil municipal décerne 7 certificats de reconnaissance en architecture à des propriétaires joséphois**

**Saint-Joseph-du-Lac, le 4 mars 2020** – Le 3 mars dernier, le conseil municipal de Saint-Joseph-du-Lac a remis des certificats de reconnaissance en architecture à sept propriétaires joséphois, octroyés dans le cadre d'une initiative visant à souligner la qualité des projets mettant de l'avant les tendances et les orientations qu'emprunte le développement urbain de la municipalité.

Pour les années 2017 et 2018, 7 projets ont mérité des honneurs, en raison de leurs caractéristiques physiques remarquables ou de leur architecture distinctive :

- l'installation d'une enseigne sur poteau située au 100, montée Mc-Cole (Les Vergers Lafrance inc. A/S M. Éric Lafrance), pour son harmonisation avec son milieu d'insertion et son aspect invitant à la découverte du milieu;
- la construction du bâtiment unifamilial situé au 121, croissant du Belvédère (Mme Nathalie Liboiron et M. Alain Bélisle), pour son traitement architectural qui intègre des éléments décoratifs intéressants favorisant une image de prestige;
- la construction du bâtiment unifamilial situé au 796, chemin Principal (Mme Lise Renaud et M. Michel Lafrance), pour son style architectural dégageant une image champêtre s'harmonisant à son milieu;
- la construction d'un bâtiment tri familial situé au 759 à 763, rue Binette (Groupe L'Héritage inc. A/S Mme Mélanie Letarte), pour son traitement architectural valorisant le paysage le long des corridors routiers du milieu rural;
- la rénovation d'un bâtiment agricole situé au 550, chemin Principal (Mme Annie Bouchard,) pour son style architectural créant un espace extérieur attrayant;
- l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial situé au 2004, chemin Principal (Mme Sophie Rivard et M. Jean Perreault), pour son style architectural dégageant une image champêtre s'harmonisant à son milieu;
- la Construction du bâtiment unifamilial situé au 3950, chemin d'Oka (Mme Sophie Colette Cataphard et M. Nicolas Cataphard), pour sa contribution à l'amélioration esthétique du milieu. Le projet d'agrandissement dégage une image de qualité.

Les propriétaires des bâtiments concernés ont ainsi reçu, des mains du maire de Saint-Joseph-du-Lac, M. Benoit Proulx et de la présidente du Comité consultatif d'urbanisme, Mme Marie-Josée Archetto, un certificat de reconnaissance visant à souligner leur engagement à conserver l'héritage du passé tout en l'intégrant harmonieusement avec l'environnement urbain actuel.

Tous les projets de construction, de rénovation ou d'agrandissement soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au cours des années 2017 et 2018, soit environ 200 projets, ont fait l'objet d'une analyse selon une grille précise portant entre autres sur le caractère architectural du lieu, la qualité de l'intégration en relation avec l'environnement immédiat, sur le souci de conservation des caractéristiques architecturales propres au bâtiment, sur la mise en valeur de produits et d'activités agricoles ou encore sur la performance énergétique et ses qualités écologiques. Les 7 projets récompensés s'étaient démarqués et avaient fait l'objet d'une recommandation par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) au conseil municipal.

— 30 —

Renseignements : Marie-Michelle Crevier  
Responsable des communications  
450 623-1072, poste 233  
mmcrevier@sjdl.qc.ca